

Le lundi 7 avril 2025

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 7 avril 2025 à 20h tenue sous la présidence de Madame Mélissa Lord, mairesse, sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Richard Bossé
Monsieur Patrick Beaulieu
Monsieur Roberto Pelletier
Monsieur Frédéric Beaulieu
Monsieur Normand Lizotte

Madame Johanny Morneau-Briand est absente.

Assiste également à la séance du conseil, Marie-Josée Corbin, directrice générale / greffière trésorière.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1- MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2- CONFORMITE DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROJET ORDRE DU JOUR

1- MOT DE BIENVENUE

2- CONFORMITÉ DU QUORUM

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

4.1 Réunion du 3 mars 2025

4.2 Réunion du 11 mars 2025

5- SUIVI DES DOSSIERS

6- APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

7- CORRESPONDANCE :

8- AFFAIRES FINANCIÈRES :

8.1 Demande pour un pont payant

8.2 Demande de soutien financier pour Ballon sur glace mineur

- 8.3 Cérémonie de remises des diplômes – école secondaire de Cabano 2024-2025
- 8.4 Demande de partenariat de la Chambre De Commerce du Témiscouata
- 8.5 Demande d'un citoyen - taxes vidange
- 8.6 Acceptation de l'offre de service pour l'optimisation des processus administratif
- 8.7 Demande de don pour la Société Alzheimer Bas-Saint-Laurent

9- GREFFE ET ORGANISATION :

- 9.1 Motion de félicitations à la Ferme Gérald marquis Inc.
- 9.2 Motion de félicitations à Madame Chantale Lévesque et Madame Mélissa Plourde Dubé

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :

- 10.1 Motion de félicitation à la caserne 34 afin de les remercier pour l'évènement du 10 mars dernier, ainsi que tous ceux ayant eu lieu précédemment et pour la continuité de leur excellent travail
- 10.2 Embauche d'un pompier pour le service incendie de Saint-Louis-du-Ha! Ha! et de Saint-Elzéar-de-Témiscouata
- 10.3 Paiement de la facture pour l'achat d'équipements pompiers
- 10.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 456 modifiant le règlement de construction 375 de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

11- TRAVAUX PUBLICS :

- 11.1 Achat de pneu pour camion voirie

12- URBANISME :

- 12.1 Adoption du règlement numéro 445 modifiant le plan d'urbanisme numéro 372 et ses amendements

13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :

- 13.1 Inscription à une rencontre de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent (TCABSL)

14- CAMPING DU LAC DÔLE :

15- AFFAIRES DIVERSES :

- 15.1 Signature de l'entente de convention - l'offre d'aide financière du fonds régions et ruralité, volet local – Saint-Louis-du-Ha! Ha!

- 15.2 Autorisation signer bail avec le Directeur du scrutin Élection Canada pour la tenue du scrutin le 28 avril 2025
- 15.3 Achat d'abat-poussière 2025
- 15.4 Renouvellement de la plateforme MUNYS
- 15.5 Motion de félicitation à nos 2 équipes de ballon sur glace mineur Témiscouata
- 15.6 Politique de service et de tarification du camp de jour municipal
- 15.7 Fourniture et installation de paillis dans le parc Caron
- 15.8 Adoption des états financiers 2024 de la RIDT
- 15.9 Lettre d'appui sur le sujet de la fin du programme Rénorégion
- 15.10 Inscription à la grande tournée AQLPRO – Centre-Du-Québec
- 15.11 Demande d'appui – dénonciation – Québec : absence d'ajustement financier

16- PÉRIODE DE QUESTIONS :

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est donc proposé par monsieur Patrick Beaulieu appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Affaires diverses » ouvert.

4- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX :

4.1 RÉUNION DU 3 MARS 2025;

a) DISPENSE DE LECTURE :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, madame la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

b) COMMENTAIRES ET/OU CORRECTIONS :

Il est proposé par monsieur Normand Lizotte, appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 mars 2025 soit adopté et que madame la mairesse et madame la directrice générale/greffière-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

4.2 RÉUNION DU 11 MARS 2025;

a) DISPENSE DE LECTURE :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, madame la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

b) COMMENTAIRES ET/OU CORRECTIONS :

Il est proposé par monsieur Normand Lizotte, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 11 mars 2025 soit adopté avec les corrections demandées lors de la réunion et que madame la mairesse et madame la directrice générale/greffière-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

5- SUIVI DES DOSSIERS :

- Richard Bossé; Il y a eu une réunion le 26 mars pour l'office de l'habitation et une lettre a été émise pour la fusion de tous les offices AU Témiscouata.
- Roberto Pelletier; En préparation pour les activités de la fête de la St-Jean-Baptiste.
- Normand Lizotte; Pas de réunion de RIDT. Ont a reçu les états financiers.
- Mélissa Lord; Présentation de M.Dubé de Roulami qui a présenté ses états financiers. Les ententes pour les transports collectifs devaient être renégociées sous peu. Prochaine réunion le 16 avril.

Dans le FRR volet 2 il y a la somme de 887 000\$ d'engagée et il reste un montant de 212 000\$ à partager dans les demandes qui ont été mis au second plan. Ceci doit être écoulé afin que le gouvernement remettre une nouvelle enveloppe. Injection de 60 000\$/ année au niveau de la traverse pour 4 ans. Il y a eu plusieurs acceptations au niveau du schéma d'aménagement dans plusieurs Municipalité

6- APPROBATION DES COMPTES ET DEBOURSES

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0292

Il est proposé par monsieur Roberto Pelletier, appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 31 mars 2025 et d'autoriser le paiement, à même le fonds de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **136 332.95 \$** et de salaire net de **42 790.36 \$**.

-ADOPTÉE-

7- CORRESPONDANCE :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de la correspondance, la directrice générale peut répondre si questions.

8- AFFAIRES FINANCIÈRES :

8.1 DEMANDE POUR UN PONT PAYANT

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0293

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'un pont payant présentée par l'École secondaire de Cabano pour aider les finissants d'amasser de l'argent afin de financer leur bal et la cérémonie de remise des diplômes ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité serait le 17 mai 2025 de 10H00 à 15H00 et l'endroit ciblé serait de chaque côté du viaduc et d'un autre endroit stratégique dans la municipalité;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'accepter la demande d'un pont payant de l'École secondaire de Cabano.

-ADOPTÉE-

8.2 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR BALLON SUR GLACE MINEUR

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0294

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'aide financière (7 joueurs) présentée par Ballon sur glace Témiscouata pour le Championnat Canadien Juvénile 2025 qui se tiendras à Val-d'Or du 26 au 29 mars 2025;

Il est proposé par monsieur Roberto Pelletier, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'accepter la demande d'aide de financement de Ballon sur glace Témiscouata au montant de 175.00\$.

Monsieur Richard Bossé et monsieur Frédéric Beaulieu se retire pour la prise de décision à 20h18 et de retour à 20h19.

-ADOPTÉE-

8.3 CÉRÉMONIE DE REMISES DES DIPLÔMES – ÉCOLE SECONDAIRE DE CABANO 2024-2025

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0295

Une autre année scolaire tire à sa fin et la direction de l'École secondaire de Cabano planifie la réalisation de la traditionnelle cérémonie de remise des diplômes pour les finissants et finissantes;

ATTENDU QUE cette cérémonie aura lieu le samedi 14 juin à 19 h au Centre PGR;

ATTENDU QUE treize (13) étudiants(es) de Saint-Louis-du-Ha! Ha! termineront leur secondaire cette année et sont les suivants (es) :

- Alex Beaulieu
- Gabriel Bélanger
- Marie-Alex Bossé
- Jérémy Caron
- Audrey Chouinard
- Noémie Dion
- Édouard Dubé
- Marcolivier Dumont
- Anaïs Landry-Skilling
- Philippe Madgin
- Gabrielle Marquis
- Wesley Morneau
- Alexis St-Pierre

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que La Municipalité verse une bourse de 50.00 \$ pour chaque étudiants.es pour un montant total de 650.00 \$, ce montant sera remis à l'école secondaire de Cabano. Nous souhaitons la meilleure des chances à ses jeunes qui débiteront une nouvelle vie sous peu et que du meilleur pour leur projet futur.

-ADOPTÉE-

8.4 DEMANDE DE PARTENARIAT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU TÉMISCOUATA

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0296

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de partenariat pour la quatrième édition du Gala Découvertes 2025 sous le thème « BRILLER EN AFFAIRES » qui se tiendra le 1 novembre 2025 au Centre Communautaire et récréatif de Témiscouata-sur-le-Lac (PGR);

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'accepter la demande de partenariat de la Chambre de Commerce

du Témiscouata-sur-le-Lac pour le Gala Découvertes 2025 au montant de 250 \$.

-ADOPTÉE

8.5 DEMANDE D'UN CITOYEN - TAXES VIDANGE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0297

ATTENDU QU'une demande nous a été adressée pour l'exemption d'une taxe de vidange pour l'immeuble sise au 57, du Route Vieux Chemin ;

ATTENDU QUE le code d'utilisation de l'immeuble est non résidentiel classe 10 mais qu'il n'est pas utilisé à cette fin;

ATTENDU QUE le service ne se rend pas à au chalet matricule 9285 65 3213 00 0000.

Il est proposé par monsieur Richard Bossé appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité accepte que la taxe de vidange soient enlevées au matricule 9285 65 3213 00 0000 au montant de 159.18 \$.

-ADOPTÉE-

8.6 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR L'OPTIMISATION DES PROCESSUS ADMINISTRATIF

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0298

CONSIDÉRANT QUE dans le monde municipal, le classement des documents administratif est essentiel et qu'il faut s'assurer que le fonctionnement soit sécuritaire et efficace;

CONSIDÉRANT QU'un système de classement bien structuré peut grandement influencer la gestion efficace de l'information ; une organisation minutieusement qui peut apporter des avantages durables, en matière d'économie de temps, d'efficience et de sûreté.

CONSIDÉRANT QUE l'administration ainsi que les conseillers ont eu une présentation de MI-Consultants de L'OPA (Optimisation des Processus Administratif)

CONSIDÉRANT QUE l'optimisation des procédures administratives est une approche qui facilite l'établissement de processus de gestion directs, performants et partagés par tous. Il est aussi essentiel de noter que la gestion électronique des documents constitue un élément crucial pour le succès de toute démarche d'amélioration au sein de l'administration.

- Une uniformité dans les procédures
- Des processus efficaces, clairs et connus de tous qui améliorent la productivité;
- Une fluidité dans les communications internes;
- Une réduction du délai de traitement des documents;
- Des recherches de documents simplifiées par la réduction de la manipulation et de la quantité de papier à classer ou à retrouver;
- Un procédé efficace de classement et d'archivage;

CONSIDÉRANT la proposition de MI-Consultants :

- 1- Montage du classement final en accord avec le classement de la BAnQ
- 2- Synthèse du calendrier BANQ et du plan de classification ADMQ afin d'uniformiser les deux pratiques
- 3- Relier les deux processus (méthode)
- 4- Présentation du plan de classification public MI-Consultants
- 5- Implantation de la matrice de classement
- 6- Refonte du calendrier de conservation (document papier vers document numérique)
- 7- Accompagnement dans le classement final
- 8- Accompagnement dans la présentation du calendrier de conservation à la BANQ
- 9- Accompagnement pour assurer la sécurité des données
- 10- 4 utilisateurs

- Optimisation immédiate : Amélioration du processus des payables et recevables dès 2025, avec un investissement initial de **708 \$** pour les outils (PDF XChange, Fences,) et un acompte de **5 548 \$** pour l'OPA.
- Budget maîtrisé : Le solde du mandat serait financé en 2026, avec un montant de **7 430\$** pour les outils et un montant de **8 322\$**, couvrant l'optimisation des projets, le classement final BAnQ et la formation O365, permettant ainsi d'étaler les coûts.

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter ou de refuser la proposition de MI-Consultants avec un démarrage en octobre 2025 au montant de 5 548.00\$ + 708.00\$ plus taxes et de mettre les autres montant au budget 2026 et d'autoriser la directrice générale à signer l'entente.

-ADOPTÉE-

8.7 DEMANDE DE DON POUR LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER BAS-SAINTE-LAURENT

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0299

CONSIDÉRANT la demande de don pour la Société Alzheimer Bas-Saint-Laurent pour la Marche pour l'Alzheimer 2025 qui se tiendras

le 25 mai 2025 à Matane et Rivière-du-Loup, avec objectif d'amasser 100 000\$ afin de maintenir leur service de répit-stimulation à domicile.

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter ou de refuser la demande au montant de 200 \$.

-ADOPTÉE

9- GREFFE ET ORGANISATION :

9.1 MOTION DE FÉLICITATIONS À LA FERME GÉRALD MARQUIS INC.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0300

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture est une fierté dans notre région et quand production laitière rime avec passion la Ferme Gérald Marquis Inc. située dans le rang Beauséjour à Saint-Louis-du-Ha! Ha! en est la preuve. La Ferme se spécialise en production laitière composé de vache Jersey uniquement. Il s'agit d'une entreprise familiale qui compte aujourd'hui trois générations, ils ont mérité le prix distinction au Gala découverte en 2023. Le prix Distinction vise à souligner une famille en affaires depuis au moins 25 ans qui a su relever les défis rencontrés et dont les objectifs pour l'avenir sont établis.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du congrès de Jersey Québec, la Ferme Marquis Inc. a eu un immense plaisir d'accueillir les citoyens pour une journée porte ouverte, le 28 février 2025 à leur ferme;

CONSIDÉRANT QUE cette visite a permis de découvrir leurs installations modernes tel que :

- Troupeau 100 % Jersey
- Stabulations libres
- 2 Robots de traite GEA
- Système d'entreposage en silo couloir
- Alimentation avec RPM sur roues

CONSIDÉRANT que la municipalité reconnaît le travail dévoué de cette famille d'entrepreneur de Saint-Louis du Ha! Ha!

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Bossé

APPUYÉ PAR monsieur Frédéric Beaulieu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE La Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! adresse ses félicitations à la Ferme Marquis inc. pour l'organisation d'une journée porte ouverte exceptionnelle, permettant de découvrir des endroits hors du commun et de rencontrer des entrepreneur(e)s passionné(e)s. Un grand merci !

-ADOPTÉ-

9.2 MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME CHANTALE LÉVESQUE ET MADAME MÉLISSA PLOURDE DUBÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0301

ATTENDU QUE Mme Chantale Lévesque a fait l'acquisition du Dépanneur Alimentation Vimo Inc. en février 1992 et a dédié plus de trois décennies à son exploitation avec un engagement exemplaire;

ATTENDU que sa dévotion et sa persévérance ont participé à l'essor économique et social de notre municipalité, et que son travail assidu a laissé une empreinte durable sur notre communauté;

ATTENDU QUE Mme Lévesque a toujours fait preuve d'une grande bienveillance envers les citoyens de notre municipalité, en leur offrant non seulement des services essentiels, mais aussi une présence chaleureuse et accueillante;

ATTENDU QUE son engagement et sa constance ont contribué à la vitalité économique et sociale de notre village, et que son travail acharné a laissé une empreinte durable au sein de notre communauté;

ATTENDU QUE le Dépanneur Alimentation Vimo Inc. a été un acteur dans la création et le maintien d'emplois locaux, permettant à plusieurs résidents de notre municipalité et d'obtenir un emploi stable et de contribuer à l'économie locale;

ATTENDU QUE le dépanneur poursuivra sa mission sous une nouvelle administration;

ATTENDU QUE Mme Plourde Dubé apporte déjà un vent de fraîcheur et de nouveauté, s'inscrivant dans la continuité de l'excellence et du service de proximité tant appréciés par nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Lizotte

APPUYÉ PAR monsieur Patrick Beaulieu

QUE La municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! tient à exprimer sa sincère gratitude envers Mme Chantale Lévesque pour ses longues

années de service modèle et pour l'influence bénéfique qu'elle a exercée sur notre communauté. Nous lui adressons nos vœux les plus chaleureux pour ce nouveau chapitre de sa vie, en espérant qu'elle appréciera pleinement un repos bien mérité après tant d'années de dévouement. Par ailleurs, la Municipalité souhaite la bienvenue la plus cordiale à Mme Mélissa Plourde Dubé qui a repris le flambeau du commerce en l'appelant Dépanneur Le Saint Louis. Nous lui adressons tous nos vœux de réussite dans cette nouvelle entreprise qui contribuera à l'épanouissement de notre communauté.

-ADOPTÉ-

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :

10.1 MOTION DE FÉLICITATION À LA CASERNE 34 AFIN DE LES REMERCIER POUR L'ÉVÈNEMENT DU 10 MARS DERNIER, AINSI QUE TOUS CEUX AYANT EU LIEU PRÉCÉDAMMENT ET POUR LA CONTINUITÉ DE LEUR EXCELLENT TRAVAIL

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0302

CONSIDÉRANT QUE les pompiers ont été appelés le 10 mars dernier à se rendre pour un incendie d'une résidence familial situé sur le chemin Thibeault à Saint-Elzéar de Témiscouata. Malheureusement, la résidence est une perte totale, mais heureusement les parents et leurs trois enfants étaient déjà partis pour la journée lorsque l'incendie a éclaté;

CONSIDÉRANT QUE le feu a été contrôlé et qu'une pelle mécanique a été nécessaire pour enlever une lucarne qui compliquait l'arrosage dans une partie de la maison. Les pompiers sont retournés à la caserne en fin de journée et ils ont reçu un nouvel appel le matin suivant les incitant à retourner pour sécuriser la zone.

CONSIDÉRANT QUE pendant l'intervention, le SSI a pu compter sur l'entraide des pompiers des casernes de Témiscouata-sur-le-Lac pour leur main-d'œuvre et leur camion-échelle, de Saint-Honoré-de-Témiscouata pour leur main-d'œuvre et de Saint-Eusèbe pour leur citerne. Une trentaine de pompiers se trouvaient sur les lieux au plus fort de l'incendie.

CONSIDÉRANT QUE l'une des principales motivations pour les pompiers volontaires est la volonté de sauver des vies et de protéger les biens des personnes en cas de sinistre. Les pompiers volontaires sont souvent les premiers intervenants lors d'incendies, d'accidents de la route, de catastrophes naturelles, etc. Ils jouent un rôle crucial pour nos municipalités. Ils sont souvent perçus comme des héros qui risquent leur vie pour sauver celle des autres. Cette reconnaissance sociale peut être une source de fierté et de satisfaction. Le métier de pompier volontaire repose sur l'esprit d'équipe et la solidarité. Les liens qui se créent entre les membres d'une caserne sont forts et durables. Travailler en équipe pour

sauver des vies renforce les liens et favorise l'entraide. Devenir pompier volontaire est un choix qui demande du courage, de la volonté et de l'engagement. Leurs motivations sont multiples, allant de la volonté de sauver des vies à la recherche de défis ainsi que le dépassement de soi. Être pompier volontaire permet de faire une différence dans la vie des personnes et de contribuer à la sécurité de la communauté.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Roberto Pelletier
APPUYÉ PAR monsieur Patrick Beaulieu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! ainsi que la municipalité de Saint-Elzéard désirens féliciter tous nos pompiers de la Caserne 34 et de l'entraide des pompiers des casernes de Témiscouata-sur-le-Lac, des pompiers de Saint-Honoré-de-Témiscouata et les pompiers de Saint-Eusèbe. Nous apprécions énormément votre travail remarquable et sommes profondément reconnaissants de voir votre engagement envers la sécurité de notre communauté qui vous tient à cœur. Un énorme merci !

-ADOPTÉ-

**10.2 EMBAUCHE D'UN POMPIER POUR LE SERVICE
INCENDIE DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA! ET DE SAINT-
ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0303

CONSIDÉRANT QUE 3 pompiers ont démissionnés du Service incendie de Saint-Louis-du-Ha! Ha! et de Saint-Elzéar-de-Témiscouata;

CONSIDÉRANT QU'il est important de combler les postes;

CONSIDÉRANT avoir reçu la demande du directeur-incendie pour embaucher un pompier qui a déjà ses formations à son actif serait bénéfique pour la municipalité;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le conseil municipal à engager la personne suivante comme pompier :

- Monsieur Jonathan Gamache

-ADOPTÉE-

10.3 PAIEMENT DE LA FACTURE POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POMPIERS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0304

CONSIDÉRANT QUE le besoin de renouveler des équipements de sécurités pour nos pompiers (gant NFPA Ergoflex en cuir, bottes fire eagle air grip Xtreme et agent encapsulateur F-500 5 gallons)

CONSIDÉRANT QUE ses équipements ont été mis au budget 2025 ;

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le conseil municipal d'accepter le paiement de la facture de Boivin & Gauvin inc. au montant de 2 286.00\$ plus taxes pour l'achat d'équipements de sécurités.

-ADOPTÉ-

10.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 456 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 375 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0305

AVIS DE MOTION

Je Normand Lizotte, conseiller, donne un avis de motion à l'effet que, lors d'une séance subséquente du conseil municipal adoptera le projet de règlement numéro 456 modifiant le règlement de construction 375 de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

PRÉSENTATION

Je Normand Lizotte, conseiller dépose et présente le projet de règlement numéro 456 modifiant le règlement de construction 375 de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Le conseil désire modifier le règlement 375, règlement de construction nous sommes d'avis que les normes d'installation des détecteurs de fumée ont été remplacées et que la mise à jour de ces normes doit être faite dans les règlements municipaux afin d'assurer la santé et la sécurité des résidents.

-DÉPOSÉ-

11- TRAVAUX PUBLICS :

11.1 ACHAT DE PNEU POUR CAMION VOIRIE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0306

CONSIDÉRANT la nécessiter de faire l'achat de 2 pneus pour le camion Peterbilt pour la voirie;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions; la première de « NORTHWEST TIRES INC. » au montant de 520.00\$ chaque plus taxes. La deuxième de « PNEUS F.M. » au montant de 430.00\$ chaque plus taxes;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de « PNEUS F.M.. » au montant de 430.00\$ chaque plus taxes.

-ADOPTÉE-

12- URBANISME :

12.1 ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 445 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMERO 372 ET SES AMENDEMENTS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0307

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du Projet de loi 39 modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) oblige les municipalités à inclure certaines dispositions concernant les îlots de chaleur à leur Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement a été donné lors de la séance du 4 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a été tenue le 8 juillet 2024 suite à l'avis public qui a été affiché le 20 juin 2024 conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QU' aucune modification n'a été apportée au projet de Règlement ;

CONSIDÉRANT QU' une copie du Règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE la présidente d'assemblée a mentionné l'objet du Règlement et sa portée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, conseiller,
Appuyé à l'unanimité des conseillers présent,

QUE le conseil municipal de Saint-Louis-du-Ha! Ha! adopte le Règlement 445 modifiant le Plan d'urbanisme 372 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici tout au long reproduit.

-ADOPTÉ-

13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :

**13.1 INSCRIPTION À UNE RENCONTRE DE CONCERTATION
DES AÎNÉS DU BAS-SAINT-LAURENT (TCABSL)**

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0308

CONSIDÉRANT l'invitation à la journée de concertation régional sur la cohabitation intergénérationnelle de type familial pour les personnes aînées au Bas-Saint-Laurent qui se tiendras le 3 juin 2025 de 10H30 à 16H00, à la salle paroissiale de Cacouna ;

Il est proposé par monsieur Normand Lizotte, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'accepter l'inscription de la responsable TCABSL madame Diane Bossé à cet évènement (inscription gratuite).

-ADOPTÉ-

14- CAMPING DU LAC DÔLE :

15- AFFAIRES DIVERSES :

**15.1 SIGNATURE DE L'ENTENTE DE CONVENTION-L'OFFRE
D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS RÉGIONS ET
RURALITÉ, VOLET LOCAL – SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!**

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0309

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande d'aide financière du Fonds Régions et Ruralité, volet local à la MRC

CONSIDÉRANT QUE la demande a été accepter pour une contribution au montant de 4 080,94 \$ pour nous aider à réaliser le projet ; Un Centre des loisirs plus accueillant ;

CONSIDÉRANT QU' une proposition de convention présentant l'ensemble des modalités de l'aide financière et des obligations des deux parties doit être signé pour le 30 avril 2025 et que le projet doit être complété au plus tard le 31 décembre 2025.

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'autoriser la directrice générale à signer l'entente de convention et de la transmettre à la MRC.

-ADOPTÉ-

15.2 AUTORISATION SIGNER BAIL AVEC DIRECTEUR DU SCRUTIN ÉLECTION CANADA POUR LA TENUE DU SCRUTIN LE 28 AVRIL 2025

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0310

CONSIDÉRANT QUE les prochaines élections fédérales se tiendront le lundi 28 avril;

CONSIDÉRANT QU'une demande pour la location de la salle Municipale à été demandée pour le 28 avril 2025 pour la tenue du scrutin ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'autoriser la directrice générale à signer le bail pour la tenue du scrutin le 28 avril 2025.

-ADOPTÉ-

15.3 ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE 2025

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0311

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'épandre de l'abat-poussière sur nos chemins municipaux non pavés;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été fait ;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions une de la compagnie «Sel Warwick» et l'autre de la compagnie «Somavrac» pour l'achat de d'abat-poussière en flocon de calcium;

CONSIDÉRANT QUE selon notre estimation, nous aurions besoin d'environ 30 ballots de 1 000 kg environ pour faire notre abat-poussière cette année;

CONSIDÉRANT QUE le coût de « Sel Warwick » est au montant de 711.00 \$ et « Somavrac » est au montant de 742.67 \$ du ballot de 1 000 kg plus taxes;

Il est proposé par monsieur Roberto Pelletier, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à

accepter la soumission proposée par la compagnie « Sel Warwick » et à payer un coût de 711.00 \$ du ballot de 1 000 kg plus taxes.

-ADOPTÉE-

15.4 RENOUELEMENT DE LA PLATEFORME MUNYS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0312

CONSIDÉRANT QUE la réception de notre adhésion 2025 pour la plateforme Munys de l'ADMQ ;

Il est proposé par monsieur Normand Lizotte, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à renouveler la cotisation pour la plateforme Munys 2025 au montant de 325\$ plus taxes.

-ADOPTÉ-

15.5 MOTION DE FÉLICITATION À NOS 2 ÉQUIPES DE BALLON SUR GLACE MINEUR TÉMISCOUATA

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0313

CONSIDÉRANT QUE la pratique du sport et l'activité physique sont des valeurs importantes pour nos jeunes et la Municipalité souhaite participer aux succès sportifs de nos athlètes, mais aussi à la poursuite du dépassement de soi, de bonnes habitudes de vie, mais surtout de contribuer à leur faire vivre des expériences des plus valorisantes. Ce leg fait partie des valeurs qui sont importantes à perpétuer pour notre collectivité et c'est la raison qui nous motive à mettre à l'avant-plan les exploits de nos jeunes sportifs afin qu'ils puissent persévérer dans le but d'atteindre leurs objectifs personnels;

CONSIDÉRANT que nous avons deux équipes de ballons sur glace qui se sont présentées au championnat canadien juvénile 2025, qui avait lieu à Val-d'or du 26 au 29 mars dernier;

CONSIDÉRANT la performance exceptionnelle des équipes de ballon sur glace T-MISS et Blitz lors des récents championnats ;

CONSIDÉRANT l'engagement, la persévérance et l'esprit sportif dont ont fait preuve les joueurs et joueuses tout au long de la compétition ;

CONSIDÉRANT que l'équipe Blitz M19 a marqué l'histoire en remportant une quatrième médaille d'or consécutive et en établissant un record canadien ;

CONSIDÉRANT que l'équipe féminine T-MISS s'est illustrée par son talent et sa détermination ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu

appuyé par monsieur Normand Lizotte

QUE la municipalité de Saint-Louis-Du-Ha! Ha! souhaite féliciter chaleureusement les équipes T-MISS et Blitz pour leurs remarquables performances et leur contribution au rayonnement sportif de notre communauté ;

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise aux joueurs/joueuses, aux entraîneurs ainsi qu'aux organismes concernés en guise de reconnaissance officielle.

-ADOPTÉ-

**15.6 POLITIQUE DE SERVICE ET DE TARIFICATION DU
CAMP DE JOUR MUNICIPAL**

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0314

CONSIDÉRANT QUE présentement la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! n'a pas de politique de service et de tarification du camp de jour municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite se munir d'une politique qui se veut équitable, impartiale et transparente pour l'ensemble de sa population ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité ;

Que le conseil municipal de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! adopte la politique de service et de tarification du camp de jour municipal.

-DÉPOSER-

**15.7 FOURNITURE ET INSTALLATION DE PAILLIS DANS LE
PARC CARON**

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0315

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter du paillis afin de rendre sécuritaire l'aires de jeux du parc Caron;

CONSIDÉRANT QU'il faudrait ajouter 3 à 4 pouces de paillis sur une surface de 55 pieds X 60 pieds ce qui représenterais environ 4 voyages (camion 10 roues) chez Bardeaux Lajoie à Saint-Eusèbe qui serais fait pas les employés de la voirie ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! d'autoriser un montant de 2 300.00 \$, plus les taxes applicables pour la fourniture et l'installation de paillis pour l'aire de jeux du parc Caron.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire suivants: 02-70154-635.

ADOPTÉE

15.8 ADOPTION DES ETATS FINANCIERS 2024 DE LA RIDT

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0316

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les états financiers pour l'année 2024;

ATTENDU QUE les conseillers ont pris connaissance des états financiers 2024 de la RIDT;

Il est proposé par monsieur Normand Lizotte, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les états financiers 2024 de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata présentés.

-ADOPTÉE-

15.9 LETTRE D'APPUI SUR LE SUJET DE LA FIN DU PROGRAMME RÉNORÉGION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0317

La municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu que le conseil municipal de Saint-Louis-du-Ha! Ha! demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- Votre député à l'Assemblée nationale Maxime Blanchette Joncas.
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

-ADOPTÉE-

15.10 INSCRIPTION À LA GRANDE TOURNÉE AQLPRO – CENTRE-DU-QUÉBEC

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0318

CONSIDÉRANT QU' un assemblée générale annuelle aura lieu lors d'une rencontre régionale du 13 mai 2025 à Saint-Arsène de 8h30 à 15h00 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, les participants auront la chance d'assister la conférence « **Propulser son influence par l'intermédiaire de ses habilités stratégiques** » de monsieur Claude-Michel Gagnon (durée 2 h) et une seconde partie de la présentation, un outil avec une procédure seront proposés pour effectuer efficacement la préparation d'un dossier en l'analysant sous l'angle des tactiques stratégiques, outil que vous allez mettre en application dans le cadre d'un atelier.

Il est proposé par monsieur Roberto Pelletier, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'accepter l'inscription de la responsable des loisirs madame Diane Bossé à cet évènement au montant de 25.00\$. (l'inscription est gratuite et le prix du dîner est fixé à 25 \$).

-ADOPTÉ-

15.11 DEMANDE D'APPUI – DÉNONCIATION – QUÉBEC : ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-04- 0319

ATTENDU QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle ;

ATTENDU QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de leurs projets et l'offre de services à la population ;

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels deviennent un fardeau et la capacité de payer est atteinte ;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec doit agir en redresseur de la situation, notamment en révisant entièrement et en indexant les programmes sous sa responsabilité, compte tenu de la situation économique actuelle ;

ATTENDU QU'une résolution identique à la MRC de Témiscouata et aux municipalités locales de son territoire a été adoptée afin de dénoncer l'inaction du Gouvernement du Québec qui ajuste systématiquement son propre budget malgré les hausses de charges et des coûts, mais qui ne le fait pas pour les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Frédéric Beaulieu
APPUYÉ PAR monsieur Roberto Pelletier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présent de demander au Gouvernement du Québec de réviser entièrement et d'indexer les programmes sous sa responsabilité, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement des infrastructures municipales adéquat et des ajustements équitables selon certains profils.

De transmettre une copie de cette résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, à la ministre des Finances, madame Amélie Dionne. De transmettre également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

-ADOPTÉE-

16- PÉRIODE DE QUESTIONS :

À la période de question, une personne a adressé une question aux membres du conseil et ces derniers ont été répondu à la satisfaction de l'intervenant.

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21h14.

Je, Mélissa Lord, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal
Conformément l'article 144 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la directrice générale/greffière-trésorière.

Mélissa Lord
Mairesse

Marie-Josée Corbin
Directrice générale/greffière-trésorière